



1. Toute personne admise dans le camping doit en **respecter le règlement intérieur** sous peine d'exclusion immédiate sans remboursement.

Le règlement est affiché à l'entrée et disponible sur demande à la réception.

2. **Les personnes mineures** ne sont admises à séjourner sur le camping que si elles sont accompagnées d'un de leurs parents ou d'une personne majeure qui en assumera la responsabilité. Dans le cas où le camping autoriserait le séjour d'une personne mineure seule, une décharge parentale, signée et accompagnée d'une copie de la pièce d'identité sera réclamée à l'arrivée.

3. **Un seul chien est admis par emplacement** (carnet de vaccination à jour obligatoire). Il doit être tenu en laisse et rester sous la surveillance de son maître sous peine d'exclusion du camping de son propriétaire. **Les chiens considérés comme dangereux (catégorie I et II) sont strictement interdits.**

4. **Une réservation est nominative** et ne peut en aucun cas être cédée ou sous-louée à un tiers. Elle ne devient définitive qu'à réception d'une confirmation écrite de notre part, après réception du contrat signé et de l'acompte (25% du coût du séjour plus 15€ de frais de dossier non déductible et non remboursable).

5. LOCATIFS :

Les réservations se font pour 7 nuits minimum en haute saison, 2 nuits minimum en basse saison (hors grands week end - voir détail des tarifs).

Les départs se font entre 14h et 19h, le mercredi ou le samedi en haute saison, tous les jours en basse saison. En cas d'arrivée après 19h, il est impératif de prévenir la réception.

Le solde de votre séjour est à régler 30 jours avant la date d'arrivée sous peine d'annulation de la réservation sans restitution de l'acompte.

Le nombre de personnes occupant un locatif ne peut excéder la capacité maximum définie (voir détail des hébergements).

Cautions : Une caution de 300€ sera exigée à votre arrivée pour couvrir d'éventuels dommages occasionnés au locatif ; une seconde, d'un montant variant de 60€ à 100€ en fonction de la superficie des locatifs, vous sera demandée pour d'éventuels frais de ménage. Toutes les formalités, y compris les cautions, seront exigibles avant la remise des clés.

Un inventaire détaillé est à votre disposition dans chaque location, charge à vous de vérifier son exactitude et de signaler tout objet manquant ou détérioré à la réception dans les 24h au plus tard suivant votre arrivée.

Les départs se font avant 10h, le mercredi ou samedi en haute saison, tous les jours en basse saison. Un état des lieux est effectué le jour du départ et les cautions vous sont restituées, après déduction des éventuels frais de nettoyage et/ou de la valeur du matériel manquant ou détérioré.

Pour tout départ en dehors des horaires d'ouverture (prévenir la réception), les cautions seront détruites après état des lieux (ou renvoyées contre une enveloppe timbrée à vos noms et adresse).

6. EMPLACEMENTS DE CAMPING :

Les arrivées se font entre 14h et 19h tous les jours. En cas d'arrivée après 19h, il est impératif de prévenir la réception.

Le solde de votre séjour est à régler à l'arrivée au camping. **Le nombre de personnes occupant un emplacement ne peut excéder 6 personnes.**

Les départs se font tous les jours avant 12h. Les départs après 12h entraîneront automatiquement la facturation d'une nuitée supplémentaire.

7. **En cas de retard ou de modification de séjour sans préavis écrit**, le locatif ou l'emplacement pourra être remis à la location à partir de 14h le lendemain du jour d'arrivée prévu et la totalité du coût de votre séjour sera retenue. Toute arrivée reportée ou départ anticipé ne pourra donner lieu à aucun remboursement.

8. **En cas de déclaration inexacte du preneur**, le présent contrat sera résilié de plein droit et les sommes versées resteront acquises au loueur. Toute modification dans la réservation doit être déclarée à l'arrivée, et entraînera soit le réajustement du contrat, soit sa rupture et l'abandon de l'acompte.

9. ANNULATION DU SÉJOUR :

Toute annulation doit être faite par lettre recommandée.

Il vous sera retenu l'acompte si annulation à plus de 30 jours avant l'arrivée ou l'intégralité du montant du séjour si annulation à moins de 30 jours de votre arrivée, si vous ne vous présentez pas à cette date ou en cas d'interruption de séjour ou d'arrivée reportée.

Cependant, **un avoir des sommes versées** (hors frais de dossier et montant de la garantie) pourra être proposé dans le cas d'une annulation ou interruption de séjour liée à :

- maladie non connue au moment de la réservation (y compris COVID-19), empêchant le déplacement de l'un des participants déclaré au séjour,

- isolement du client ou de l'un des participants déclaré au séjour ayant été reconnu comme «**cas contact COVID19**»,

- décès d'un conjoint, ascendants ou descendants, gendre ou belle-fille, frère, soeur, beau-frère, belle-soeur de l'un des participants,

- convocation administrative, judiciaire ou militaire,

- licenciement ou mutation du client ou de son conjoint,

- faillite de l'entreprise dont le client est le gérant,

- accident / vol du véhicule survenant sur le trajet direct pour se rendre au lieu de séjour,

- dommages matériels important atteignant les biens propres du client et nécessitant impérativement sa présence,

- l'obtention après la date de réservation d'un contrat à durée indéterminée.

En cas d'interruption de séjour lié à l'un des événements sus-mentionnés, le montant de l'avoir sera déterminé au prorata temporis du séjour effectivement consommé (hors frais de dossier et montant de la garantie). L'avoir pourra être utilisé selon les disponibilités du camping, soit à une autre période de la saison en cours, soit la saison suivante. L'avoir est non cessible, non remboursable et utilisable en une seule fois. Si le montant du séjour reporté est inférieur au montant de l'avoir, il n'y a pas de remboursement de la différence et le reliquat est perdu; dans le cas contraire, la différence reste due par le client. L'obtention d'un avoir ne pourra se faire que sur présentation des justificatifs demandés par le camping.

GARANTIE ANNULATION (conditions et procédure disponibles sur demande ou sur www.disdille.com)

Elle est facultative et payable en supplément de la location, en même temps que l'acompte. Son montant est de **5% du montant du séjour**.

Elle prend en charge le remboursement des sommes versées* (hors frais de dossier et montant de la garantie) **en cas d'annulation liée aux événements suivants :**

- maladie non connue au moment de la réservation (y compris COVID-19), empêchant le déplacement de l'un des participants déclaré au séjour,

- isolement du client ou de l'un des participants déclaré au séjour ayant été reconnu comme «**cas contact COVID19**»,

- décès d'un conjoint, ascendants ou descendants, gendre ou belle-fille, frère, soeur, beau-frère, belle-soeur de l'un des participants,

- convocation administrative, judiciaire ou militaire,

- licenciement ou mutation du client ou de son conjoint,

- faillite de l'entreprise dont le client est le gérant,

- accident / vol du véhicule survenant sur le trajet direct pour se rendre au lieu de séjour,

- dommages matériels important atteignant les biens propres du client et nécessitant impérativement sa présence,

- l'obtention après la date de réservation d'un contrat à durée indéterminée.

En cas d'interruption de séjour lié à l'un des événements sus-mentionnés, le remboursement se fera au prorata temporis du séjour effectivement consommé (hors frais de dossier et montant de la garantie).

Dans le cas particulier d'annulation imposée par des décisions gouvernementales (COVID19), la garantie annulation permet l'édition d'un avoir d'une valeur équivalente aux sommes versées (hors frais de dossier et montant de la garantie). Ce dernier pourra être utilisé selon les disponibilités du camping, soit à une autre période de la saison en cours, soit la saison suivante.

L'avoir est non cessible, non remboursable et utilisable en une seule fois.

Si le montant du séjour reporté est inférieur au montant de l'avoir, il n'y a pas de remboursement de la différence et le reliquat est perdu.

Si le montant est supérieur, le supplément est dû par le client.

Les annulations prises en charge par un avoir sont :

- fermeture administrative du camping, liée à la COVID-19,

- limitation des déplacements à un nombre de kilomètres ne permettant pas au client de venir jusqu'au camping,

- fermeture des frontières,

- mise en quarantaine à l'arrivée du client ou au retour de ce dernier dans son pays.

Au-delà de la période de validité de l'avoir, ce dernier sera définitivement perdu.

La garantie annulation couvre également les curistes en cas d'annulation de leur cure par le centre thermal. Dans ce cas particulier, un avoir des sommes versées

(hors frais de dossier et montant de la garantie) sera automatiquement proposé.

Ce dernier pourra être utilisé selon les disponibilités du camping, soit à une autre période de la saison en cours, soit la saison suivante. L'avoir est non cessible, non remboursable et utilisable en une seule fois. Si le montant du séjour reporté est inférieur au montant de l'avoir, il n'y a pas de remboursement de la différence et le reliquat est perdu; dans le cas contraire, la différence reste due par le client. Au-delà de la période de validité de l'avoir, ce dernier sera définitivement perdu.

***Tous les remboursements seront effectués à la fin de la saison en cours.**

10. Vous autorisez expressément et sans contrepartie le camping Saint-Disdille à utiliser vos coordonnées à des fins de publicité. Vous pouvez demander l'effacement de ses données de la base de données du camping par mail à camping@disdille.com.

11. Vous autorisez expressément et sans contrepartie le camping Saint-Disdille à utiliser sur tout support les photos de vous ou de vos enfants qui pourraient être prises au cours de votre séjour pour les besoins publicitaires du camping.

12. La signature du contrat implique que le preneur a pris connaissance des conditions générales de réservation et qu'il s'engage en toute connaissance de causes.

En cas de litige, le client devra saisir le service client de l'établissement afin de trouver une solution à l'amiable. En cas de désaccord, il aura la possibilité de saisir un médiateur de la consommation, dans un délai maximal d'un an à compter de la date de la réclamation écrite, par LRAR, auprès de l'exploitant.

Les coordonnées du médiateur susceptible d'être saisies par le client, sont les suivantes :

MEDICYS,

- par internet : <http://www.medicys.fr/>

- par poste : MEDICYS - 73 Boulevard de Clichy - 75009 PARIS.

13. **Droit de rétractation :** Conformément à l'article 221-28 du code de la consommation, le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats d'hébergements non résidentiels.